



# Initiative internationale pour la naissance

## Sommaire des 12 étapes pour des soins de maternité MèreBébé-Famille sécuritaires et respectueux

### Étape 1

**Traiter chaque femme et nouveau-né avec compassion, respect et dignité**, sans violence physique, verbale ou psychologique, pour prodiguer des soins qui font preuve de sensibilité et d'ouverture culturelles dans le respect des coutumes, des valeurs et des droits de chaque personne à l'expression de soi, au consentement éclairé et à la protection de la vie privée.

### Étape 2

**Respecter le droit de chaque femme à recevoir des soins non discriminatoires et gratuits, sinon abordable** tout au long de la grossesse, en sachant qu'en aucun cas une femme ou un bébé ne devrait se voir refuser des soins ni être détenu après la naissance en raison d'un défaut de paiement.

### Étape 3

**Respecter systématiquement le modèle de soins de maternité MèreBébé-Famille.** Fonder la prestation de soins sur ce que les femmes souhaitent pour leur nouveau-né et leur famille. Optimiser les processus bio-psycho-sociaux normaux de l'accouchement. Intégrer une philosophie basée sur la pratique des sages-femmes applicable par tous les professionnels en soins de maternité à tous les niveaux de prestation de soins.

### Étape 4

**Reconnaître le droit de la mère à recevoir un soutien continu durant le travail et l'accouchement**, l'informer des avantages de ce soutien et veiller à ce qu'elle le reçoive de ses fournisseurs et des accompagnateurs de son choix.

### Étape 5

**Offrir des mesures de confort et de soulagement de la douleur non pharmacologiques pendant le travail** comme premières options sécuritaires. Expliquer les risques et avantages des options pharmacologiques de soulagement de la douleur si elles sont offertes et demandées.

### Étape 6

**Fournir des pratiques de soins fondées sur des données probantes qui sont bénéfiques pour la mère, le bébé et la famille** tout au long de la grossesse.

### Étape 7

**Éviter les interventions et pratiques potentiellement néfastes dont les données probantes sur la supériorité des avantages par rapport aux risques sont insuffisantes pour justifier un recours fréquent ou systématique** lors de la grossesse, du travail, de l'accouchement et des périodes post-partum et néonatales normaux.

### Étape 8

**Mettre en place des mesures qui améliorent le bien-être et préviennent la maladie** pour la mère, le bébé et la famille, y compris la saine alimentation, l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, la planification familiale, la prévention des maladies et complications et l'éducation prénatale et postnatale.

### Étape 9

**Fournir des traitements obstétricaux et néonataux d'urgence adéquats** au besoin. Veiller à ce que le personnel reçoive la formation nécessaire pour reconnaître les situations et complications (potentiellement) dangereuses et pour intervenir afin de traiter ou de stabiliser efficacement. Établir des liens de consultation et un système efficace et sécuritaire d'orientation des patientes.

### Étape 10

**Avoir une politique de soutien des ressources humaines** en place pour le recrutement et la rétention de personnel dévoué et veiller à ce que les membres du personnel obtiennent respect et sécurité et qu'ils aient les outils nécessaires pour donner des soins personnalisés, collaboratifs et de bonne qualité aux femmes et aux nouveau-nés dans un environnement de travail positif.

### Étape 11

**Offrir un continuum de soins collaboratifs** avec tous les fournisseurs, établissements et organismes de soins de santé pertinents au moyen de plans et de l'organisation matérielle pour les communications, les consultations et l'orientation des patientes entre tous les niveaux de soins.

### Étape 12

**Favoriser l'allaitement et le contact peau à peau**, se référer aux 10 étapes de l'Initiative des hôpitaux amis des bébés révisée (2018) et intégrer dans la pratique, la formation, et les politiques.